

Guide d'accueil des personnes en situation de handicap



Accessibilité des locaux

Les modalités d'accès au CDOS sont décrites dans le **Registre public d'accessibilité** consultable sur le site <https://www.compétences-sport83.fr/>

Accueil des personnes en situation de handicap

Notre équipe est sensibilisée à l'accueil des personnes en situation de handicap. Elle est en capacité de :

- Connaître et comprendre les spécificités des différents handicaps
- Accueillir et accompagner une personne en situation de handicap
- Savoir adapter sa communication à la situation de la personne présentant un handicap
- Savoir proposer l'offre de formation adaptée disponible au sein du CROS
- Identifier les besoins spécifiques de la personne en situation de handicap
- Informer sur les aides disponibles (services et accompagnement financier)

Le stagiaire a la possibilité de signaler son handicap lors de son inscription.

Entretien d'accueil

Un entretien est proposé à la personne ayant signalé un handicap. Il a pour but :

- D'évaluer le handicap et ses conséquences
- D'envisager un accompagnement adéquat
- De rediriger la personne

L'entretien peut être guidé par les questions suivantes :

- Qu'est-ce qui motive votre entrée en formation ?
- S'agit-il d'une reconversion professionnelle ?
- Par qui êtes-vous accompagné(e)/orienté(e) ?

- Par un organisme accompagnant les personnes handicapées (Cap emploi, SAMETH, association spécialisée) ?
- Comment envisagez-vous votre formation ?
- Avez-vous des besoins spécifiques ?
- Avez-vous certaines contre-indications ?

Préparation de l'entrée en formation

- Faire le lien avec l'éventuel prescripteur/référent de parcours
- Vérifier la situation administrative
- Vérifier l'adéquation handicap/projet
- Valider les conditions d'accueil
- Mettre en œuvre les adaptations (si besoin)

Accessibilité de la formation

Aménagement des modalités d'évaluation des connaissances et des compétences acquises au cours de la formation

- Aménagement des conditions de déroulement des épreuves
- Majoration du temps imparti pour une ou plusieurs épreuves
- Adaptation du planning des épreuves ou dispense d'épreuves

Aménagement du parcours

- Accueil à temps partiel ou discontinu
- Durée adaptée de formation
- Modalités adaptées de validation de la formation
- Suivi renforcé par des points réguliers avec le stagiaire et l'équipe pédagogique

Référent chargée de l'intégration des personnes en situation de handicap

Romane AGOSTINI – Membre de la commission
Accessibilité 04 94 43 62 96
cdsa.var@gmail.com

Annuaire de contacts

Organismes d'aide aux personnes handicapées

AGEFIPH / Réseau Handicap Formation en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Aline DA DALTO - Chargée d'étude et de développement

04 42 93 15 50

rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr

MDPH 83

04 94 05 10 40

<https://mdph.var.fr/>

Acteurs du mouvement sportif

Comité Paralympique et Sportif Français

Jeoffrey CHIRON – Référent territorial Provence-Alpes-Côte d'Azur

07 62 99 17 45

j.chiron@france-paralympique.fr

Comité Départemental du Sport adapté

Romane AGOSTINI 06 21 27 19 47

cdsa.var@gmail.com

Handisport

Charline TEPELIAN

04 91 45 24 65

charline.tepelian@handisport-paca.org

CDOS 83

Romane AGOSTINI – Membre de la commission Accessibilité

04 94 43 62 96

cdsa.var@gmail.com

Futurosud

Référent handicap BPJEPS

André GLAISE – référent handicap futurosud

andreglaise@gmail.com